DISCOVRS SVR LA DEPVTATION DV PARLEMENT, A Mr le Prince de Condé.

I'AVOIS eû de la peine a adiouster foy à la nouuelle qu'on m'auoit escrite de Paris, que le Parlement auoit deputé vers Monsieur le Prince, pour luy tesmoigner la ioye que la Compagnie auoit de son retour, & l'asseurer en mesme temps de ses soubmissions, & de ses respects : mais cette nouuelle m'ayant esté depuis confirmée. I'auouë que i'ay esté saisi d'estonnement, & d'indignation tout ensemble, d'apprendre que cette Compagnie autresfois si Auguste, & si Genereuse, se soit abbaissée à vne si prodigieuse lâcheté.

Car sans parler qu'il n'y a point d'exemple dans les Registres que le Parlement de Paris ayt iamais fait en vne pareille occasion, des semblables complimens vers des Princes du sang, qui sont suiects du Roy aussi bien que nous, qui sont sousmis aux mesmes loix qui nous lient, & n'ont autre aduantage que d'estre les premiers Gentils-Hommes du Royaume; on ne pouuoit point d'ailleurs tirer en exemple la Deputation qui auoit este faicte vers Monsieur le Duc d'Orleans, lequel estant fils de France, Oncle du Roy, & Lieutenant General de la Couronne, est infiniment esleué au dessus d'vn Prince du Sang, & merite partant des honneurs singuliers; & le Parlement a fait sans doute vne iniure tres sensible à son Altesse Royalle de luy auoir esgalé vn homme qui ne luy parle que le chapeau à la main.

Mais quand ie fais reflexion sur les choses qui sont passées depuis trois mois, quand ie me represente deuant les yeux

les Images encores toutes fraiſches des cruautes horribles que ce Prince a fait exercer, quand ie me resouuiens des recits funeſtes qu'on m'a fait, des actes d'hoſtilité qu'il a commandées, de la deſolation des Villes, & des Villages, du violement des femmes, & des filles; de la profanation des Egliſes, ſans reſpecter le Myſtere Adorable de nos Autels, quand ie treuue icy depuis tantoſt huict iours que i'y ſuis ariué, les marques des traictemens Barbares que ce Prince a fait ſouffrir à tant de perſonnes innocentes; Mais quand ie ſonge au deſſein furieux qu'il auoit entrepris de faire perir par le fer, & par le feu cette grande Ville, la commune patrie de tous les François, ie ne puis ſupporter que le Parlement auquel il doit conte de ſes actiõs & de ſa vie, le ſoit aller trouuer pour luy faire, auec vne baſſeſſe indigne, vne eſpece de remerciement des maux horribles qu'il a cauſez. N'eſtoit ce pas afin qu'il fut libre de reuenir à Paris, & qu'on perdiſt le ſouuenir des mouuemens de hayne & d'auerſion qu'on auoit conçeu ſi iuſtemẽt contre luy? Falloit-il encor le receuoir auec pompe dans nos murailles, & qu'il y ſoit entré plus glorieux que s'il y fuſt entré par la bréche? Car qu'auroit-il fait autre choſe dãs vne victoire ſanglante, que de faire nager ſon cheual, pour vſer de ſes termes, dans le ſang des Pariſiens, & triompher ainſi de nos vies, de nos biens, & de nos corps? Mais toutes ces choſes eſtoient ſuiettes par leur condition à l'Empire de la Fortune: nous pouuons perdre auec courage ces faux biens qui nous ſont eſtrangers, & quand l'iniuſtice ou la violence nous les oſtent, nous ne perdons rien qui ſoit à nous, ſelon les ſentimens meſmes des Philoſophes Payens.

Il n'y a que l'amour de la patrie & de la liberté auquel il n'eſt pas permis aux gens de bien de pouuoir renoncer, c'eſt vn bien qui nous appartient proprement, que l'vſurpation des tyrans ne nous peut rauir; & que la nature & la raiſon qui ſont les deux puiſſances legitimes auſquelles nous deuons nos premiers reſpects, nous ont confirmée, comme vn depoſt ſacré qu'elles nous obligent de garder, & de deffendre iuſques à la mort. Celuy qui par foibleſſe ou par intereſt

pert le desir de conseruer sa liberté, il manque en premier lieu par son pernicieux exemple, contre le deuoir qui l'attache à la societé ciuille, il se trahit soy-mesme, & efface en quelque sorte ce rayon d'independance que Dieu a graué dans nos ames en nous formant à son Image, de ne recognoistre point de Souuerain sur la terre en la conduitte de nostre raison, & de nos pensees.

Mais quand ceux qui sont establis dans le gouuernement d'vn Estat pour estre les protecteurs de la liberté publique, s'abandonnent tous les premiers aux tyrans qui les veut opprimer: Qu'elle esperance peut-il rester de se pouuoir conseruer, si ceux qui en doiuent estre les plus fermes appuis, la vendent & la trahisse? Nous apprenons des Histoires que la puissance des Empereurs Romains ne seroit iamais montée au comble de l'insolence où elle a esté, si la lâcheté du Senat n'eust fortifié par ses cõplimens infames les progrez de la tyrannie: Et surquoy il est important que les Officiers du Parlement fassent vne serieuse reflexion. Ils doiuent prendre garde que leur institution estant aussi ancienne que la Monarchie, ils sont les dépositaires des loix fondamentales de l'Estat, & sont obligez en leurs consciences, & par le deuoir de leurs charges, de s'opposer aux entreprises des Ministres & des Fauoris, & de renoncer plustost à leurs dignitez que de souffrir que les loix soient violées. Il n'appartient pas à la verité à des personnes priuées d'examiner la conduite des Souuerains, mais pour ceux que la necessité de leur employ engage de veiller à la seureté des peuples. Qu'ils se souuiennent qu'ils respondront deuant Dieu de la negligence qu'ils y apportent, & que toutes les oppressions qui s'authorisent par leur tolerance criminelle leur seront quelque iour imputées. Si le Parlement eut fait quelque reflexion sur ces deuoirs; il n'auroit pas sans doute deputé vers Monsieur le Prince: car puisque ces marques d'honneur ne se rendent qu'à la qualité des personnes, ou bien à leur vertu; Il a esté desia obserué qu'il n'y auoit point d'exemple qui l'obligeast à cette ceremonie, puis qu'on ne

l'auoit iamais pratiquée enuers des Princes du Sang. D'ailleurs, le traittement cruel que Paris a receu de ce Prince, ne luy auoit pas merité cét honneur. Certes, Il n'estoit pas iuste qu'il receut des tesmoignages de nostre amour, & de nostre estime, pour auoir entrepris de perdre la Ville Capitale du Royaume, que l'Histoire marquera sans doute auec vn reproche eternel contre sa memoire. Ouy, ce dessein furieux flestrit cette haute reputation qu'il auoit acquise, & comme la gloire des batailles gagnées se partage auec la conduite des Chefs, la valeur des soldats, & auec la fortune qui y preside le plus souuent, la posterité iugera sans doute des moyens & des qualitez de ce Prince, par l'action la plus remarquable de sa vie. Et quand elle verra que pendant la minorité de son Roy il a voulu ruiner Paris, qui est non seulement l'ornement, mais l'abregé de tout le Royaume; elle lira auec horreur vne entreprise si detestable, & considerera ce Prince comme vn Monstre, né pour la ruine & la desolation de son Païs.

Mais quelle honte sera-ce au Parlement, dont on sçait que le soing se doit employer à punir les violences publiques, d'auoir non seulement dissimulé par leur silence ce qui seroit encor tolerable pour le bien de la Paix, mais d'auoir honoré l'Autheur de tant de maux d'vne Deputation qui ne luy estoit point deuë, quand il seroit mesme reuenu tout couuert de Lauriers gaignés sur les anciens Ennemis de cette Couronne? n'est-ce pas decerner le Triomphe à celuy qui n'a pas esté le vainqueur? mais le flambeau fatal d'vne guerre Ciuille qu'il auoit allumée, & cette prostitution ne marque elle pas la foiblesse d'vn corps qu'il falloit par prudence cacher à ceux qui ne cherchent que l'occasion d'abbattre ce qui luy reste d'authorité?

Les Peuples voisins loüoient autresfois le gouuernement de la Frãce, parce que la puissance Royalle, disoient-ils, y est temperée par l'authorité des Parlemens, lesquels encor bien qu'ils tirent leur pouuoir de celuy que le Roy leur communique, tout ainsi que les Astres empruntent leur lumiere de

celle

celle du Soleil. Neantmoins on peut dire que comme les Philosophes nous enseignent que les Astres ont vne lumiere qui leur est propre, d'autant que la lumiere est vne qualité du Ciel. Les Parlemens aussi, & entre-autre celuy de Paris a vne authorité non participée selon les loix fondamentales de la Monarchie, soit parce qu'il a vn establissement aussi ancien que celuy de la Royauté, ainsi qu'il a esté desia obserué, soit enfin que les Roys luy ayent confié comme en depost le soin & la conseruation des loix, ausquelles ils ont bien voulu eux mesmes s'assuiettir à l'exemple de Dieu, qui dans la conduitte de l'Vniuers, selon la pensée d'vn Pere de l'Eglise, a commandé vne seule fois pour obeïr toûjours.

Que si le Parlement doit apporter le temperament si necessaire aux entreprises continuelles des Ministres & des Fauoris, qui abusent de la puissance Royale, ne luy peut-on pas faire à present vn iuste reproche, qu'il pert par sa faute vn aduantage si vtile au public, & si glorieux à luy mesme? car encor qu'on ne doiue pas peut estre approuuer tout ce qu'il a fait depuis vn an, puisque l'on en reçoit si peu de fruit, & qu'il soit assez manifeste par l'euenement & la lascheté honteuse de quelques-vns que ceux qui ont fait le plus d'esclat dans la Compagnie, n'ont esté animez que par des interests de famille, & par des mouuemens de caprice, sans aucun dessein du bien public. Ceux qui estoient bien intentionez deuoient songer qu'il falloit tousiours faire vne retraitte honorable, & laisser la terreur, & la crainte à ceux qui les auoient attaquez: que le Parlement n'auoit pas fait ses derniers efforts, afin de retenir & d'empescher les Ministres de ne rien entreprendre de nouueau à l'aduenir.

Et tout au contraire, n'a-t'on pas veu des Conseillers de la Cour dans l'anti-chambre du Cardinal Mazarin se presser en foule pour luy demander pardon des choses qui s'estoient passées, & luy tesmoigner le desplaisir qu'il leur restoit d'auoir esté gens de bien? Ie ne me plains tant de ces actions priuées qui montrent bien à la verité la bassesse de

quelques particuliers ; mais qu'il ſoit dit que le Parlement ait deputé vers Monſieur le Prince, que la poſterité liſe que Monſieur le Prince a receu compliment pour auoir aſſiegé Paris, deſolé la campagne à dix lieuës à la ronde, abandonné à l'inſolence barbare des ſoldats eſtrangers, non ſeulement tant de femmes innocentes, mais le Sanctuaire meſme du Dieu viuant, qu'on a prophané par des ſacrileges horribles ; c'eſt ce que ie trouue inſupportable à des François, qui eſtans nais libres par leur condition, deuroient pluſtoſt mourir que commettre ces lâchetez.

Dauantage, comme les Princes ne ſouffrent ordinairement pour punition de leur excez, que la haine des peuples qu'ils affligent, qui eſt ſans doute vne punition plus grande qu'ils ne penſent, s'ils y faiſoient reflexion : Eſtoit-il iuſte, mais eſtoit-il à propos de rendre à Monſieur le Prince cét honneur qu'il ne meritoit point ? ne falloit il pas qu'il reconnuſt la faute qu'il auoit commiſe par les marques de noſtre meſpris & de noſtre auerſion ?

Mais qui ne ſçait dailleurs les deſſeins ambitieux, que l'eſprit de ce Prince medite depuis quelque temps, & la demande qu'il auoit faite, & qu'on luy auoit accordée, des places de Clermont, Stenay, & Iamets, en Souueraineté ; ne fait-elle paroiſtre qu'il ſouffre auec quelque impatience la qualité de ſujet ? Tous les Princes, diſoit vn de nos Roys, aſpirent à l'independance ; de là naiſſent tant de remuëmens & tant de guerres ciuiles que nous eſprouuons ; & c'eſt pourquoy il eſt important de les abbaiſſer, & qu'ils croyent qu'il leur eſt impoſſible de faire reüſſir leurs entrepriſes pernicieuſes : Or comme le Parlement de Paris peut ſeul empeſcher les factions naiſſantes ; il eſt de ſon deuoir, principalement dans la minorité du Roy, de ne plus ſouffrir qu'il s'eſleue quelqu'vn qui puiſſe faire vn party dans le Royaume, & il doit employer ſes ſoins d'en ruiner tous les pretextes, & les cauſes meſmes les plus eſloignées ; & par cette raiſon, il eſt de la prudence du Parlement de teſmoigner courage & fermeté à vn Prince, qui a fait voir par cette derniere entrepriſe que

ſon eſprit remuant n'en demeurera pas là, & que c'eſt vn fleau que Dieu nous prepare pour affliger ce Royaume.

Mais la derniere, & la plus importante raiſon pour laquelle le Parlement a eû tort de faire cette Deputation, & que cét eſtrange abbaiſſement qui n'eſtoit pas dailleurs neceſſaire, confirme en premier lieu les ſentimens des Peuples, dans le mauuais bruit qu'on a fait courir que les Deputez du Parlement auoient eſté corrompus dans les negotiations de la Paix, & qu'ils ont plié dans vn temps où il y auoit ſujeċt deſperer quelque ſoulagement dans les miſeſeres publiques, ſoit par l'acheminement de la Paix generalle qui nous eſtoit offerte, ſoit par le changement du Miniſteriat, qui eſtoit vn point ſur lequel il ſemble qu'il ne falloit point conclure. Or comme la fin perpetuelle des Miniſtres a eſté de deſ-vnir les Peuples dans les Parlements, ils ne manquent pas ſans doute de profiter de cette occaſion, & comme ils ſe perſuadent auoir ſujeċt d'abbattre leur authorité, & de reſtablir ce gouuernement abſolu qu'ils ont pratiqué depuis quelque années. Ie ne doute pas qu'ils ne reprennent bien toſt leurs conſeils violens, & que la baſſeſſe de cœur qu'ils ont recognuë par cette Deputation, ne leur donne eſperance de pouuoir ruyner facilement cette Compagnie qui les auoit retenu iuſques icy dans les bornes de quelque moderation.

Il n'eſt pas tres-difficile de conceuoir ce qu'ils feront, par ce qu'ils ont deſ jà entrepris: on a veu trois iours apres la publication de la Paix vn Arreſt du Conſeil d'Enhaut euoquer les appellations comme d'abus, & caſſer vn Arreſt du Parlement qui en auoit retenu la cognoiſſance. On a deſ-ja veu les Commiſſions Souueraines de l'Hoſtel reſtablies. On entend tous les iours les plaintes des cruautés horribles, que les gens de Guerre commettent dans les pays du Mayne, & d'Anjou, & aux enuirons de Sens, pour s'eſtre declarez en faueur de Paris & du Parlement; ce qui eſt manifeſtement violer la derniere Declaration. Et cependant le Parlement eſt dans le ſilence, & ſouffre vne extreme ingratitude qu'on

mal-traite ceux qui ont attiré sur eux les maux qu'on leur fait endurer pour auoir embrassé sa querelle. Il permet que l'on viole à ses yeux les articles d'vne Paix si solemnellement iurée, & il se persuade cependant que la tempeste ne retombera pas dessus luy, comme si les Ministres ne conseruoient pas dans leur cœur vne haine enragée contre vne Compagnie qui est capable d'estre vn obstacle perpetuel à leur dessein, & qui les auroit perdus en cette derniere occasion, si elle eust poussé auec vigueur le conseil qu'elle auoit si genereusement projetté. C'est dailleurs vn aueuglement prodigieux, que de s'imaginer que quand la tyrannie des Ministres sera establie, qu'ils ne se ressouuiennent plus que le Parlement a eû des Princes Generaux d'armée, qui ont commandé sous ses Ordres; car outre que s'il faut iuger de l'aduenir par le passé, nous auons veu que les Ministres ne sont pas si sages pour oublier leurs ressentimens de vengeance qu'ils ont des-ja de la peine de dissimuler, (ce qui fait voir en passant la foiblesse de leur esprit, & de leur conduitte d'estre touchez des passions vulgaires) dont celuy qui se mesle du gouuernement doit estre exempt selon les regles de la Politique.

Mais quand les Ministres oublieroient le passé, ce que ie ne crois pas, c'est encor vne remarque fondée sur des exemples des histoires anciennes que le gouuernement violent & tyrannique, exerce ses premiers efforts sur ceux qui luy sont plus proches, & qui ont plus de droict & de pouuoir de luy resister. La raison est, que cette sorte de gouuernement ne se peut establir parfaittement, tant qu'il reste quelqu'vn qui a droict de resister au progrez du mal, parce que cette puissance illegitime est retardée ou par la pudeur, ou par la crainte, qu'elle ne le destruise par des entreprises trop hardies. C'est donc pour cela qu'elle n'a point de sujet de souffrir qu'il y ait quelque obstacle qu'on puisse opposer à ses excez.

Qui peut douter donc apres cela, qu'en fort peu de temps le Parlement ne soit l'object de la persecution des Ministres, & qu'ayant destaché les peuples, s'il leur est possible, de l'a-

mour

mour & de l'vnion parfaite qu'ils ont iuſques-icy gardée auec cét illuſtre Corps, qu'ils n'en abbattent l'authorité, ou par la preſcription de tous les gens de bien, ou par quelque creation nouuelle, comme on commence deſia de nous en menaſſer. Que ſi cela arriue, qui ne void qu'il ne reſtera plus de rempart pour la liberté publique? qu'il n'y aura plus d'azile qui ſoit inuiolable pour conſeruer les innocens, & les opprimer? que les Prouinces ſeront de nouueau expoſées à l'auidité inſatiable des Partiſans. En vain on reclamera l'authorité des Loix, elles ſeront trop impuiſſantes pour ſecourir les foibles, & l'honneur des femmes, la pudicité des Vierges, nos biens & nos vies, ſeront la proye du Tyran qui s'éleue, & des complices qui fauoriſent ſes deſſeins.

Il ne faut point douter que toutes ces choſes n'arriuent, ſi le Parlement eſt vne fois opprimé; Et quand ie ſonge à cette lâche Deputation, il me ſemble deſia qu'elles sōt arriuées; mais d'autre-part, lors que ie fais reflexion que cette Deputation n'a pas eſté l'ouurage de tout le Parlement, que le plus grand nombre y a contredit, & que la plus-part des Enqueſtes, & des deux Chambres des Requeſtes du Palais, ont refuſé genereuſement de deputer. Quand ie me reſſouuiens que ce n'a pas tant eſté vne Deputation du Parlement de Paris, qu'vne Caballe formée de quelques particuliers, corrompus, timides, eſclaues, & deſpendans de la Cour, ie ſens mes eſperances renaiſtre, & ie me fortifie dans cette creance, qu'il reſte encor des gens de bien dans la Compagnie, qui n'ont pas flechy le genoüil deuant Baal, & qu'on n'a pas veu à Sainct Germain, aller à l'adoration infame du Cardinal; que le plus grand nombre ayme le public, & ne ſouffrira point que la liberté ſoit opprimée. On ne peut pas leur reprocher la Paix qu'ils ont conſentie, elle eſtoit en quelque façon neceſſaire pour le bien de l'Eſtat & de Paris, & pour ne pas tomber dans la puiſſance de quelques Generaux qui ont trahy vne ſi bonne cauſe, par les intelligences ſecrettes qu'ils ont touſiours conſeruée auec la Cour, par le mauuais vſage, pour ne pas dire honteux, ou le larcin de nos deniers,

& par la lâcheté d'auoir laissé prendre tous nos postes sans resistance.

Qu'on ne reproche donc point au Parlement vne Paix qu'il a creuë necessaire. Il faut que les peuples se confient à la protection de cette Compagnie Illustre, qui est disposée plus que iamais de s'opposer auec vigueur, aux entreprises des Ministres, qui n'a autre but dans ses conseils que le soulagement des peuples, & qui faisant gloire de mespriser ses propres interests, ne sera point diuertie d'vne si iuste resolution, ny par la foiblesse des Chefs, ny par la corruption des pensionnaires, ny par la crainte de perdre leurs Charges & leurs emplois. C'est à quoy le Parlement se trouue engagé par le zele du bien public, par la necessité de son institution, par l'exemple de ses predecesseurs, & par le deuoir de la dignité de la Compagnie qui se trouue si fort engagée.

Et vous, Prince mal heureux, qui estiez n'agueres l'object de nos plus cheres affections, & pour qui nous auons fait tant de vœux & tant de prieres, & qui estant à present le sujeċt de nos haynes les plus mortelles, que nous regardons comme nostre ennemy irreconciliable, & comme le fleau dont Dieu menasse encor ce Royaume; ne tirez point de vanités, s'il vous plaist, de cette Deputation qui vous flatte, ce n'est point vne Deputation du Parlement, puis qu'elle n'a esté, ny deliberée, ny arrestée par l'aduis de la Compagnie, c'est vne visite de quelque particuliers, & qui vous est plus iniurieuse qu'elle ne vous est honnorable, puis que la plus saine partie du Parlement a resisté auec courage à vn abbaissement si honteux, mais sçachez que vous estes hay de tous les François, que vostre nom est en abomination dans les Prouinces, & que les Parisiens ne vous voyent qu'auec mépris, & vne horreur secrette qui produira en temps & lieu des effets plus estranges que vous ne pensez pas. N'est-ce point vne punition visible de Dieu sur les desordres de vôtre vie, & ces impietés sacrileges, dont vous estes coupable, qu'ayant pû estre arbitre à vostre retour de Flandres des differends du Parlement & du Ministeriat, ayant pû decider

glorieusement vne querelle si importãte, par l'authorité que le succez de vos armes vous auoit acquise dans les esprits des vns & des autres, vous auez par vn aueuglement prodigieux choisi le plus mauuais party, & au lieu d'aspirer à la gloire du liberateur de la France, au lieu de vous maintenir dans l'amour des Peuples en procurant quelque addoucissement à leur misere, vous auez protegé vn Estranger, seruy d'instrument à sa vengeance, & entrepris de ruyner vostre patrie, si Dieu n'eust dissipé par sa prouidence la rage & la fureur de vos conseils. Mais prenez garde qu'il n'exerce encor sur vous des chastimens plus rigoureux, le temps viendra sans doute, que vous aurez besoin de reclamer la protection du Parlement que vous auez voulu opprimer, & le premier Fauory nous vẽgera des maux & des cruautés que vous auez causées. Ce sera lors que vous implorerez en vain l'ordonnance de la seureté publique que vous auez violée, & ce Peuple innocent que vous auez voulu faire perir par la faim, se rira de vostre disgrace, & escoutera auec ioye, ou tout au moins auec indifference, la nouuelle de vostre prison, & le traictement rigoureux que l'on vous fera ressentir.

FIN.